

Démarche : Participation financière SDES73 - Petits Travaux

Organisme : Le Pôle Chaleur du SDES

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Financement de petits travaux d'économie d'énergie ou de confort d'été

Informations générales

Département	
Commune	
Nom, Prénom de la personne en charge du suivi du dossier	
Adresse électronique de la personne en charge du suivi du dossier	
Numéro de téléphone de la personne en charge du suivi du dossier	

Actions prévues

Action prévue

Sélectionnez l'action prévue dans la liste

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Installation d'un sous-compteur d'énergie thermique connecté

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

- ☐ Installation d'un sous-compteur connecté (électricité, gaz, fioul)
- ☐ Installation d'un régulateur par loi d'eau (vanne 3 voies motorisée)
- ☐ Installation de robinets thermostatiques
- ☐ Installation d'un thermostat programmable
- ☐ Installation d'une horloge sur la VMC
- ☐ Installation d'un brasseur d'air / destratificateur / ventilateur de plafond
- ☐ Installation d'une pompe de circulation à vitesse variable
- ☐ Installation de panneaux rayonnants pour les locaux à occupation occasionnelle
- ☐ Isolation du réseau de chauffage / ECS
- ☐ Installation d'un chauffe-eau instantané
- ☐ Installation de films solaires
- ☐ Installation de brise-soleils orientables (BSO)

Bâtiment concerné

Montant fourniture + pose (€HT)

Description du besoin

Date prévisionnelle de fin des travaux

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de l'horloge VMC réalisée par un professionnel certifié RGE, vérification faite par un bureau de contrôle de la possibilité de mise en place vis-à-vis du règlement de sécurité ERP.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un brasseur d'air pour améliorer le confort d'été : la commune s'engage à ne pas installer de climatisation dans le même local dans les 5 ans suivant l'installation.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un régulateur par loi d'eau (V3V motorisé) : transmission d'une note spécifiant les paramètres initiaux mis en place par l'entreprise à remettre après les travaux.

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de films solaires : réalisé par un professionnel et exclusion des cas ci-après,

•Les façades déjà équipées de protections solaires (type BSO) ne sont pas éligibles à cette fiche.

•Les façades orientées au Nord ne sont pas éligibles à cette fiche.

•Les films anti-UV, anti-froid et anti-éblouissement sont exclus sauf à être également anti-chaueur et respecter les contraintes ci-dessus

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de brise-soleils orientables : réalisé par un professionnel, sur une façade exposée au Soleil (Sud, Est, Ouest).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Isolation du réseau de chauffage / ECS :

-Le réseau hydraulique de chauffage ou d'ECS est situé hors du volume chauffé

-L'isolation est effectuée sur un réseau non isolé ou dont l'isolation existante est très dégradée c'est-à-dire de classe inférieure ou égale à 2 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014.

-L'isolation du réseau est de classe supérieure ou égale à 4 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014. [A

-Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un chauffe-eau instantané :

-La solution remplace un cumulus électrique à stockage important par rapport aux besoins ou trop éloigné du point de puisage.

-Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de panneaux rayonnants :

-La solution remplace une installation fonctionnant aux énergies fossiles.

-La solution fonctionne à l'énergie électrique.

-Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

☐ Devis

Le devis ne doit pas être signé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Chauffe-eau instantané

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Brasseur d'air

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Régulateur par loi d'eau

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Robinet thermostatique

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Thermostat programmable

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Horloge VMC

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Pompe de circulation à vitesse variable

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - BSO

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Films solaires

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Isolation du réseau de chauffage / ECS

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

☐ Annexe - Panneaux rayonnants

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Sélectionnez l'action prévue dans la liste

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Installation d'un sous-compteur d'énergie thermique connecté
- ☐ Installation d'un sous-compteur connecté (électricité, gaz, fioul)
- ☐ Installation d'un régulateur par loi d'eau (vanne 3 voies motorisée)
- ☐ Installation de robinets thermostatiques
- ☐ Installation d'un thermostat programmable
- ☐ Installation d'une horloge sur la VMC
- ☐ Installation d'un brasseur d'air / destratificateur / ventilateur de plafond
- ☐ Installation d'une pompe de circulation à vitesse variable
- ☐ Installation de panneaux rayonnants pour les locaux à occupation occasionnelle
- ☐ Isolation du réseau de chauffage / ECS
- ☐ Installation d'un chauffe-eau instantané
- ☐ Installation de films solaires
- ☐ Installation de brise-soleils orientables (BSO)

Bâtiment concerné

Montant fourniture + pose (€HT)

Description du besoin

Date prévisionnelle de fin des travaux

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de l'horloge VMC réalisée par un professionnel certifié RGE, vérification faite par un bureau de contrôle de la possibilité de mise en place vis-à-vis du règlement de sécurité ERP.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un brasseur d'air pour améliorer le confort d'été : la commune s'engage à ne pas installer de climatisation dans le même local dans les 5 ans suivant l'installation.

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un régulateur par loi d'eau (V3V motorisé) : transmission d'une note spécifiant les paramètres initiaux mis en place par l'entreprise à remettre après les travaux.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de films solaires : réalisé par un professionnel et exclusion des cas ci-après,

- Les façades déjà équipées de protections solaires (type BSO) ne sont pas éligibles à cette fiche.
- Les façades orientées au Nord ne sont pas éligibles à cette fiche.
- Les films anti-UV, anti-froid et anti-éblouissement sont exclus sauf à être également anti-chaueur et respecter les contraintes ci-dessus

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de brise-soleils orientables : réalisé par un professionnel, sur une façade exposée au Soleil (Sud, Est, Ouest).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Isolation du réseau de chauffage / ECS :

- Le réseau hydraulique de chauffage ou d'ECS est situé hors du volume chauffé
- L'isolation est effectuée sur un réseau non isolé ou dont l'isolation existante est très dégradée c'est-à-dire de classe inférieure ou égale à 2 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014.
- L'isolation du réseau est de classe supérieure ou égale à 4 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014. [A
- Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un chauffe-eau instantané :

- La solution remplace un cumulus électrique à stockage important par rapport aux besoins ou trop éloigné du point de puisage.
- Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de panneaux rayonnants :

- La solution remplace une installation fonctionnant aux énergies fossiles.
- La solution fonctionne à l'énergie électrique.

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

-Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis

Le devis ne doit pas être signé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Chauffe-eau instantané

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Brasseur d'air

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Régulateur par loi d'eau

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Robinet thermostatique

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Thermostat programmable

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Horloge VMC

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Pompe de circulation à vitesse variable

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - BSO

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Films solaires

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Isolation du réseau de chauffage / ECS

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Panneaux rayonnants

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Sélectionnez l'action prévue dans la liste

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Installation d'un sous-compteur d'énergie thermique connecté
- ☐ Installation d'un sous-compteur connecté (électricité, gaz, fioul)
- ☐ Installation d'un régulateur par loi d'eau (vanne 3 voies motorisée)
- ☐ Installation de robinets thermostatiques
- ☐ Installation d'un thermostat programmable
- ☐ Installation d'une horloge sur la VMC
- ☐ Installation d'un brasseur d'air / destratificateur / ventilateur de plafond
- ☐ Installation d'une pompe de circulation à vitesse variable
- ☐ Installation de panneaux rayonnants pour les locaux à occupation occasionnelle
- ☐ Isolation du réseau de chauffage / ECS
- ☐ Installation d'un chauffe-eau instantané
- ☐ Installation de films solaires
- ☐ Installation de brise-soleils orientables (BSO)

Bâtiment concerné

Montant fourniture + pose (€HT)

Description du besoin

Date prévisionnelle de fin des travaux

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de l'horloge VMC réalisée par un professionnel certifié RGE, vérification faite par un bureau de contrôle de la possibilité de mise en place vis-à-vis du règlement de sécurité ERP.

Cochez la mention applicable

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un brasseur d'air pour améliorer le confort d'été : la commune s'engage à ne pas installer de climatisation dans le même local dans les 5 ans suivant l'installation.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un régulateur par loi d'eau (V3V motorisé) : transmission d'une note spécifiant les paramètres initiaux mis en place par l'entreprise à remettre après les travaux.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de films solaires : réalisé par un professionnel et exclusion des cas ci-après,

- Les façades déjà équipées de protections solaires (type BSO) ne sont pas éligibles à cette fiche.
- Les façades orientées au Nord ne sont pas éligibles à cette fiche.
- Les films anti-UV, anti-froid et anti-éblouissement sont exclus sauf à être également anti-chaueur et respecter les contraintes ci-dessus

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de brise-soleils orientables : réalisé par un professionnel, sur une façade exposée au Soleil (Sud, Est, Ouest).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Isolation du réseau de chauffage / ECS :

- Le réseau hydraulique de chauffage ou d'ECS est situé hors du volume chauffé
- L'isolation est effectuée sur un réseau non isolé ou dont l'isolation existante est très dégradée c'est-à-dire de classe inférieure ou égale à 2 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014.
- L'isolation du réseau est de classe supérieure ou égale à 4 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014. [A
- Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation d'un chauffe-eau instantané :

- La solution remplace un cumulus électrique à stockage important par rapport aux besoins ou trop éloigné du point de puisage.
- Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers)

Cochez la mention applicable

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

☐ Oui

☐ Non

La commune s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Installation de panneaux rayonnants :

-La solution remplace une installation fonctionnant aux énergies fossiles.

-La solution fonctionne à l'énergie électrique.

-Les factures d'énergie du bâtiment concerné sont payées par la commune (sans refacturation à un tiers).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis

Le devis ne doit pas être signé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Chauffe-eau instantané

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Brasseur d'air

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Régulateur par loi d'eau

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Robinet thermostatique

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Thermostat programmable

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Horloge VMC

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Pompe de circulation à vitesse variable

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Participation financière SDES73 - Petits Travaux

☐ Annexe - BSO

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Films solaires

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Isolation du réseau de chauffage / ECS

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe - Panneaux rayonnants

Merci de compléter l'annexe ci-jointe.

Demande de participation financière

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Délibération de la commune ou Décision du Maire

Les éléments à faire apparaître dans la délibération/décision sont indiqués sur le modèle joint.